

Pour définir une fonction d'aposé en latin classique

Marius LAVENCY

Université Catholique de Louvain et Facultés
Universitaires Saint-Louis, à Bruxelles

Il en va du terme «aposé» —et de son doublet habituel, «apposition» comme de beaucoup d'autres termes de grammaire latine qu'un long usage a banalisés. Trop de grammairiens ne prennent plus la peine de le définir en toute rigueur, confiants qu'ils sont dans une tradition dont ils n'entendent pas remettre en cause le prestige en en vérifiant les limites. De leur côté, les philologues, qui au fil des pages de leur grammaire, trouvent un même terme appliqué à des réalités linguistiques parfois fort diverses, éprouvent pas mal de difficultés à saisir la notion qu'il est censé recouvrir aux divers moments de l'exposé. Avec le présent travail, je voudrais aider les uns et les autres à y voir un peu plus clair dans un domaine où tout est loin d'être dit.

La remarquable *Syntaxe latine* de A. Ernout-F. Thomas (Paris, Klincksieck, 1951, 3^e tirage en 1964), qui a rendu de signales services à des générations de latinistes francophones, peut illustrer excellemment la diversité des sens que le terme «apposition» peut acquérir au fil d'un exposé de grammaire. L'index analytique de l'ouvrage, qui ne répertorie pas le terme «aposé», distingue (p. 478) deux lemmes *apposition* (en fait nom en apposition) et *appositionnelle* (en fait construction appositionnelle). A propos du nom en apposition, les auteurs écrivent (pp. 134-135)

«Le substantif en apposition à un autre substantif s'accorde avec lui en cas, puisqu'il a la même fonction dans la phrase. Mais, comme pour le substantif attribut, l'accord en genre et en nombre n'a rien de nécessaire. L'apposition n'était rattachée que par un lien très faible, et l'accord en genre et en nombre n'était pas toujours pratique là où il était possible. On a vu que, sur les inscriptions en langue vulgaire, l'accord en cas subissait aussi des manquements.»

Comme le lecteur peut l'induire des exemples cités, les auteurs traitent ici des tournures dont le modèle habituel est *Vrbs Roma*, «la ville de Rome». On doit bien se demander ce que signifie au juste le fait pour un substantif d'être «en apposition à» un autre substantif. On lit bien qu'il ne s'agit pas d'une fonction distincte, on ne peut dès lors pas apprécier ce que les auteurs veulent dire là où ils affirment (en insistant d'ailleurs par l'emploi de caractères gras) que l'apposition n'est «rattachée» que par un «lien très faible», car à propos de la langue vulgaire, ils écrivaient (p. 13)

«Apposition restant au nominatif. Dans la langue vulgaire, l'apposition, en raison de son faible lien de dépendance, restait parfois au nominatif par manquement à l'accord en cas.»

Dépendance?, même fonction? Il est vrai que ni la notion de dépendance, ni celle de fonction ne sont explicitement définies.

Si on se réfère aux passages relatifs à la «construction appositionnelle», les difficultés ne sont pas réduites. Le sujet est considéré comme une «apposition» (p. 126)

«Comme le verbe latin contenait en lui-même un sujet implicite (*fecit* = j'ai fait, *fecisti* = tu as fait), tout sujet exprimé était une apposition explicative au verbe.»

L'attribut participe, dans un état de langue non précisé par les auteurs, de l'apposition (p. 127)

«L'attribut —comme le verbe— n'avait pas de lien étroit avec le sujet, et son caractère d'apposition est encore sensible dans la phrase nominale *facilis descensus Averno*.»

Le complément d'objet, lui aussi, du moins à une époque antérieure à celle qui a fait de l'accusatif le cas par excellence du complément direct d'objet, a quelque chose de l'apposition (p. 17)

«À ce stade, le complément d'objet se présente plutôt comme une détermination apposée *urbem statuo* «j'effectue l'acte de construire quant à une ville.»

Enfin, dans une fonction non définie de façon explicite, les auteurs identifient un adjectif apposé (p. 15)

Plin., *Nat.*, 7, 117 *salve, primus omnium parens patriae appellate* «salut, ô toi qui le premier as été appelé père de la patrie» *primus* «étant simplement apposé, le nominatif se trouvait plus conforme au sens.»

Il n'est dans ces conditions guère facile de ramener à l'unité les valeurs, à vrai dire fort divergentes, de la notion d'apposition. On peut en arriver à dire que celle-ci désigne le statut imputé intuitivement à un terme (nom ou adjectif) juxtaposé à un autre avec lequel il entretient des rapports sémantiques et syntaxiques fort divers : rapport de nom à nom, mais aussi de sujet à verbe, d'attribut à sujet, de complément à verbe.

En définitive, l'apposition est le statut indécis d'un terme juxtaposé à un autre dès lors que le grammairien se sent en droit d'invoquer un rapport de « faible dépendance ». Il est clair que pareille notion n'est guère utilisable pour une recherche systématique.

La grammaire allemande du début du siècle, représentée par l'excellente *Ausführliche Grammatik der Lateinischen Sprache* de R. Kuhner-C. Stegmann (Hannovre, Hahn, 1912²) réserve le titre d'apposition à un certain type d'emploi du nom (2^{ème} partie, tome 1, p. 243)

« Apposition nennt man ein Substantiv, welches zu einem anderen Substantive oder substantivischen Personalpronomen als nähere Bestimmung in gleichem Kasus und, wenn es ein Personennamen ist, auch in gleichem Genus und Numerus hinzugefügt ist. Die Apposition drückt einen substantivischen Begriff als identisch mit dem näher zu bestimmenden aus, sie tritt ein, wenn dieselbe Sache oder Person durch ein Besonderes und ein Allgemeines namentlich durch einen Eigennamen und den entsprechenden Gattungsnamen bezeichnet wird »

Tel est bien le cas des exemples appelés à illustrer la définition *Romulus rex* (*rex* est considéré comme apposition), *Garunna flumen* (avec *flumen* comme apposition)

La définition ainsi proposée lie la fonction d'apposition à la seule classe morphosyntaxique du substantif : la marque de la fonction est (à tout le moins) le cas et le rapport sémantique perçu entre les constituants de l'expression : est un rapport d'identité (ou à tout le moins d'inclusion « *Romulus est un ror* »). Il apparaît bien vite que tout n'est pas immuable dans la définition qu'on vient de lire. Tout d'abord, l'apposition peut se rapporter à autre chose qu'à un substantif (p. 247)

« Auch zu einem ganzem Satze oder zu einem Wortkomplexe im Satze kann eine Apposition hinzugefügt werden »

Ensuite, les auteurs identifient dans les constructions *nomen regis*, « le titre de roi », *virtus constantiae*, « la vertu de fermeté », un « Genitif appositif » (p. 244), qu'ils commentent comme suit (p. 418)

« Dem gen possessivus verwandt ist der auch im Griechischen übliche genetivus appositivus, der die Stelle einer Apposition vertritt, indem von zwei identischen Substantiven das eine in den Genetiv gesetzt ist »

On voit ainsi que l'apposition se définit moins par la classe morphosyntaxique du terme régissant que par la relation sémantique d'identité que l'on perçoit dans la construction où elle intervient. L'apposition doit être au même cas que le nom auquel elle est attachée, quand une relation d'identité est perçue : là où les cas sont différents, on parle de construction « appositive ». Un dernier fait prouve bien que pour les auteurs, l'apposition n'est guère une fonction définie strictement dans l'ordre de la syntaxe. Analysant les constructions telles que *Furius puer didicit quod dis-*

endum fuit (Cicéron, *de Oratore*, 3, 87), «Quand il était enfant, Furius apprit ce qu'il fallait apprendre», les auteurs écrivent (p 246)

«Die Apposition bezeichnet oft wie das attributive Adjektiv eine nähere Bestimmung des Subjekts oder des Objekts nicht an sich und für sich, sondern nur in Rücksicht auf das Prädikat »

Ils rapprochent ainsi *puer* dans la phrase citée de *laetus* dans la phrase (p 235) *Socrates uenenum laetus et libens hausit*, «Socrate prit le poison, joyeux et de son plein gré» En traitant *Furius puer* («Furius quand il était enfant») et *Romulus rex* («le roi Romulus») sous la même rubrique générale d'apposition, les auteurs ont le tort de réunir ce qui syntaxiquement et sémantiquement diffère Il existe une construction *Furius puer* («Furius, qui était enfant») comparable à celle de *Socrates libens* («Socrate, qui agissait de son plein gré»), il existe une autre construction *Furius puer* («l'enfant Furius») comparable à celle de *Romulus rex* («le roi Romulus»)

Sous le titre d'apposition se cachent ainsi des fonctions syntaxiques et sémantiques différentes Ce qui reste en définitive sur le plan des signifiants pour caractériser l'apposition serait sans doute le fait que l'apposition est un élément «ajoute» (*hinzugefügt*) à ce titre, son omission ne met jamais en péril l'énoncé auquel il est attaché On est loin de la définition initiale fondée sur les exemples bien choisis, comme *urbs Roma*

Si l'on veut surmonter les difficultés théoriques et pratiques dont témoignent exemplairement les exposés de Kuhner-Stegmann et de Ernout-Thomas, on peut songer, utilement, je crois, à recourir à une description qui tienne compte à la fois des données sémantiques et des données syntaxiques qui les soutiennent Dans la suite du présent exposé, nous utilisons le seul terme «apposé», que nous allons définir comme une fonction syntaxique que peuvent assurer divers types d'éléments constituants

Il faut, me semble-t-il, en premier lieu renoncer à poser a priori une correspondance rigoureuse entre telle fonction (en l'occurrence, l'apposé) et telle ou telle classe morphosyntaxique (en l'occurrence, le nom) qui serait seule susceptible d'assurer cette fonction On ne pose pas —et on a bien raison de ne pas poser— une telle correspondance dans le cas du sujet de la proposition tout sujet n'est pas réalisé par un nom! Par contre, on pose une correspondance rigoureuse entre le complément «determinatif» et le nom, entre l'épithète (dite *Attribut* ailleurs qu'en pays francophone) et l'adjectif, entre l'apposé et le nom (bien que, on l'a vu ci-dessus, il y ait des accommodements avec le ciel) Certes, on doit admettre que cette présentation des faits est éminemment rentable sur le plan des nécessités immédiates de l'enseignement des langues Elle a le mérite de mettre en évidence les contraintes d'accord et de marques de dépendance qui caractérisent les noms et les adjectifs constituant les syntagmes en

question le nom complément déterminatif se met au génitif, l'adjectif épithète s'accorde (comme tout adjectif latin) en genre, nombre et cas, l'apposé s'accorde en cas. Il reste pourtant que si cette présentation des faits met bien en lumière les propriétés morphologiques des différentes classes de mots dans les fonctions diverses que ces mots peuvent assumer, elle conduit à dissocier ce qui sur le plan de la syntaxe, c'est-à-dire sur le plan de la construction de la phrase, se comporte de façon identique. Il est clair, par exemple, que *Marci* dans *liber Marci* «le livre de Marc», réalise la même fonction que *meus* dans *liber meus* «mon livre». Bien sûr, *Marci* se présente au génitif et *meus* s'accorde en genre, nombre et cas, et cela, l'apprenti latiniste doit absolument le savoir. Il reste que *Marci* et *meus* signifient l'être (Marc, le locuteur) par référence auquel on définit le livre. Les raisons de commodité pédagogique, si importantes soient-elles, ne peuvent faire oublier les réalités syntaxiques et sémantiques.

Cela dit, il faut se demander s'il est légitime de poser une fonction syntaxique d'apposé. La tradition, qu'il serait presomptueux et absurde de récuser en bloc, reconnaît l'apposé parmi les éléments qui gravitent autour du nom. C'est donc d'abord dans le cadre du syntagme nominal, c'est-à-dire du syntagme régi par un nom, qu'il faut vérifier l'opportunité d'identifier une telle fonction.

Disons tout de suite que dans le présent expose, la notion de dépendance (et celle qui lui correspond la rection) est d'ordre syntaxique : on dit que dans le syntagme AB, B dépend de A (ou A régit B) si l'ensemble AB fonctionne comme A.

A ce titre, les éléments situés à droite dans les syntagmes 1 à 3

1	<i>liber</i>	<i>Marci</i>	'le livre de Marc'
2	<i>pars</i>	<i>ciuium</i>	'une partie des citoyens'
3	<i>uir</i>	<i>ualetudine prospera</i>	'un homme à la santé de fer'

dependent tous du nom figurant à gauche. Avec la tradition, mais pour des raisons d'ordre syntaxique, on va reconnaître dans ces syntagmes des constructions différentes actualisant des valeurs sémantiques différentes.

En 1 —et en 1 seulement— le complément *Marci* commute avec l'adjectif *meus* (qui, bien entendu, en vertu de son appartenance à la classe morphosyntaxique des adjectifs, doit s'accorder de façon spécifique) : tous deux «définissent» le livre.

En 2 —et en 2 seulement— le sens de «une partie des citoyens» suppose que *ciuium* commute non avec l'adjectif *noster*, mais avec le pronom *nostrum*. Le nom *pars* ne peut être remplacé que par un nom collectif (*turba*, *multitudo*, mais non *liber*, etc.) ou par un pronom (*quis?*, etc.). Le nom *pars* sert à quantifier le nom qu'il régit. En 2, on parle en fait d'un certain nombre de citoyens, en 1, on parlait d'un livre.

En 3, le groupe *ualetudine prospera*, où la présence de l'adjectif est obligatoire, commute avec tous les adjectifs qualificatifs (qui, bien sûr, subsis-

sent dans cette fonction, comme ailleurs, les contraintes de l'accord) Dans un cas comme dans l'autre, on qualifie le référent du nom régisseur La tradition avait donc bien raison de distinguer divers types de constructions 1 à 3, elle avait tort de séparer syntaxiquement *meus* de *Marci* Les oppositions des divers paradigmes syntaxiques sont nettes On a ainsi schématiquement

(1)	(2)	(3)
<i>liber</i>	<i>paris</i>	<i>uir</i>
<i>Marci</i>	<i>ciuium</i>	<i>ualetudine prospera</i>
<i>meus</i>	<i>quis</i>	<i>miser</i>
<i>nostrum</i>		

(on définit le livre) (on quantifie les citoyens) (on qualifie l'homme)

Où se situe maintenant l'appose? Considérons la construction *Vrbs Roma* 'la ville de Rome' On dira que *Roma* dépend syntaxiquement de *urbs* Il ne s'agit pas d'affirmer que la valeur informative de *Roma* serait moindre que celle de *urbs* il s'agit simplement de prendre en compte les propriétés des constructions suivantes *Romae* 'à Rome', *in urbe* 'dans la ville' *in urbe Roma* 'dans la ville de Rome' On a de même en français «La ville brûle-t-elle?», «Paris brûle-t-il?» et «La ville de Paris brûle-t-elle?» Syntaxiquement, *Roma* dépend de *urbs*, *Paris* dépend de *ville* Il est clair que la fonction de *Roma*, disons de l'appose, ne rentre dans aucun des modèles 1 à 3 décrits ci-dessus Ceci n'a pas de quoi étonner nous savons que dans ces constructions, un rapport d'identité, bien mis en évidence par les grammairiens, réunit les termes mis en relation, ce qui n'est pas le cas dans les modèles 1 à 3 Reste donc à caractériser le paradigme 4 de l'appose

4	<i>Vrbs Roma</i>
	* <i>mea</i>
	* <i>nostrum</i>
	* <i>pulchra</i>

Par opposition aux paradigmes syntaxiques 1 à 3, on peut, me semble-t-il, caractériser adéquatement le paradigme 4 de l'apposé en disant que l'élément apposé est commutable avec un nom (et contrairement à 1, jamais avec *meus*, et contrairement à 2, jamais avec *nostrum*/*nostrum*, etc) On identifiera donc un apposé en 4' dans le terme situé à droite du nom régissant

4' *Furius puer*, «l'enfant (qui s'appelle) Furius»

mais se gardera de reconnaître telle fonction dans la phrase, citée plus haut, où *puer* fait partie d'un paradigme où entrent des adjectifs

<i>Furius</i>	<i>puer</i>	<i>didicit quod discendum fuit</i>
	<i>laetus</i>	

et où le sens interdit de voir dans *puer* ou dans *laetus* la «définition» de *Furius* La syntaxe rend ainsi compte d'une différence sémantique capi-

tale quand elle identifie dans ces exemples une fonction spécifique, que faute de mieux, on peut appeler «epithete détachée» et qui est définie par un paradigme syntaxique 5 spécifique

- 5 *Furius puer
didicit
cum puer esset
laetus
cum laetus esset*

Nous venons de reconnaître dans le modèle 4 une fonction d'appose assumée typiquement par un nom. Dans cette fonction, le nom subit une contrainte de dépendance, en l'occurrence, l'accord (minimal) en cas. Incommutable avec *meus, a, um*, l'appose se distingue nettement du «complément déterminatif»

Si on veut garder à la description syntaxique sa cohérence, on en vient à identifier des apposés réalisés par des propositions subordonnées. Si dans l'analyse du syntagme nominal, on renonce à l'a priori qui lie syntagme fonctionnel et classe morphosyntaxique apte à l'assurer en exclusivité, on reconnaîtra sans peine une proposition apposée en 6

- 6 *Habet Macrinus grande solacium quod tantum bonum tam diu tenet*

(Plin «le Jeune», *Lettres*, 8, 5), «Macrinus a une grande consolation celle d'avoir gardé si longtemps un si grand bien». La proposition en *quod* spécifie en quoi consiste la consolation de Macrinus, sur le plan de la syntaxe, la proposition en *quod* commute avec un nom (non pas avec *meus, a, um*)

La fonction d'appose peut être assurée par une proposition relative. On distinguera ainsi une proposition apposée introduite par *qui*+indicatif en 7

- 7 *Haec duo Graeci illi, quorum copiosior est lingua quam nostra, uno nomine appellant*

(Cicéron, *Tusculanes*, 2, 35), «Ces deux notions, les Grecs, dont la langue est plus riche que la nôtre, les désignent d'un seul terme». Tout autre est la proposition en *qui*+subjonctif fonctionnant comme «epithète détachée» en 8

- 8 *Galli, qui iam ante, se populi Romani imperio subiectos dolerent, liberius atque audacius de bello consilia inire incipiunt*

(César, *Guerre des Gaules*, 7, 1), «Les Gaulois, qui déjà auparavant souffraient mal d'être assujettis au peuple romain, se mettent avec plus de liberté et de témérité à faire des projets de guerre», où la proposition commute avec une proposition conjonctionnelle en *cum*+subjonctif. Pragmatiquement, on pourrait dire qu'en 7, la proposition en *qui*+indicatif fait partie du thème et qu'en 8, la proposition en *qui*+subjonctif fait partie du rhème de l'énoncé

De la fonction d'apposé que avons définie on distingue les propositions épithètes en *ut*+subjonctif Soit la phrase 9

9 *Doctorum est ista consuetudo ut us ponatur de quo disputent*

(Cicéron, *de Amicitia*, 17), «Les savants ont l'habitude qu'on leur propose des sujets à traiter» La proposition en *ut*+subjonctif est solidaire de *ista* et l'ensemble commute avec *mea*, elle définit en quoi consiste l'habitude

A ce propos, on notera un problème que pose une construction comme celle de 10

10 *Est mos hominum ut nolint eundem pluribus rebus excellere*

(Cicéron, *Brutus*, 84), «C'est l'habitude des gens de refuser qu'un même homme excelle en plusieurs domaines» Plus d'un latiniste sera tenté de voir dans *est mos hominum* une expression verbale complétée par la proposition en *ut*+subjonctif Celle-ci entrerait alors dans le paradigme de la proposition «complétive», commutable avec un pronom, selon le schéma 11

11 *Hic mos hominum est*

On observera qu'en 9 la présence de *ista* écarte pour la proposition en *ut* une telle interprétation La construction 10 illustre un cas limite entre deux analyses Elle occupe la place limite entre le type de construction nominale et le type de construction avec «complétive» tel qu'on le trouve en 12

12 *Soli hoc contingit sapienti ut nihil faciat inuitus*

(Cicéron, *Paradoxa*, 5, 34), «Il n'arrive qu'au sage de rien faire contre son gre», où *hoc*, commutable avec les seuls pronoms *id*, *istud*, *illud* est solidaire de la proposition en *ut* pour assurer la fonction de «complétive»

Pour conclure, je dirai qu'une définition de l'appose prenant en compte les données syntaxiques autant que les données sémantiques constitutives de cette fonction me semble donner des faits linguistiques, une classification et une justification adéquates Pour établir cette définition, on n'a bien évidemment pas négligé l'intuition du latiniste (comment aurait-on pu le faire?), mais on a tenté de justifier cette intuition en mettant en évidence dans les paradigmes syntaxiques qui constituent les différents compléments du nom les éléments capables par leur opposition de caractériser au mieux ces paradigmes Commutable avec un nom, et seulement avec un nom, l'appose est un complément du nom Il spécifie le référent de ce nom Le lecteur constatera qu'on retombe bien près de ce que la tradition enseigne C'est le sort de pas mal de recherches grammaticales ou l'on remet en cause la tradition On remet les objets en place après les avoir bousculés, mais comme on se justifie mieux l'organisation nou-

velle que l'on a voulu créer, on est plus content d'un ordre qui est plus ancien qu'on ne croirait

* * *

Le lecteur qui serait intéressé par le type de description linguistique adopte ici pourrait trouver à ce propos des informations complémentaires dans plusieurs de mes travaux récents

Datif d'attribution et datif d'intérêt en latin classique, CILL, 11, 1-2 (1985), pp 41-51

Pour une description syntaxique de la phrase latine compléments conjoints et compléments adjoints, à paraître dans les Actes du Congrès International de Linguistique Latine de Bologne (avril, 1985)

Critères logiques et critères syntaxiques dans la description du latin classique, Mélanges Škok, Jugoslavenska Akademija Znanosti i Umjetnosti, Zagreb, 1985, pp 263-271

Vsus, description du latin classique en vue de la lecture des auteurs, Paris-Gembloux, Duculot, 1985, 361 pages